



# Drôle de protectionnisme à la chinoise

Par Fabrice Defever et Alejandro Riano

Publié le 04/12/2012 à 20:06

## **TRIBUNE - Les auteurs, Fabrice Defever et Alejandro Riaño, de l'université de Nottingham, décortiquent certaines pratiques commerciales déloyales de la Chine aujourd'hui mises en cause.**

Le 1er octobre, l'Union européenne s'est jointe à l'Administration américaine pour lancer une action légale contre la Chine devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour pratiques commerciales déloyales. Cette action vise des subventions aux exportations accordées à des fabricants d'automobiles et de pièces détachées automobiles localisés dans les zones géographiques appelées «bases d'exportation».

La nature exacte de ces subventions est mal documentée. Il est notamment peu connu que nombre de ces aides à l'exportation sont attribuées uniquement aux entreprises exportant toute leur production ou, du moins, une grande part.

Notre travail met en lumière les conséquences de ce type d'aide à l'exportation pour la Chine et le reste du monde. En Chine, 90 % des firmes exportatrices sont soit des filiales étrangères, soit des usines dédiées à la sous-traitance, soit des entreprises privées localisées dans une zone franche. Dans ces trois cas de figure, les entreprises exportatrices peuvent bénéficier d'un large éventail de subventions, à condition d'exporter un certain pourcentage de leur production. Conséquence directe de ces politiques: un tiers des firmes exportatrices chinoises vendent plus de 90 % de leur production à l'étranger (contre 2 % pour les exportateurs français). Toute extrapolation doit inévitablement conclure à des montants énormes. Nous estimons que les entreprises «purement» exportatrices recevraient près de 20 % de leur valeur ajoutée sous forme de subventions.

En attirant ainsi des filiales de multinationales sur son territoire, la Chine protège de la concurrence ses entreprises domestiques les moins productives, souvent publiques, tout en stimulant ses exportations. La promotion d'unités de sous-traitance et de zones franches relève du même objectif: encourager les exportations tout en protégeant son marché intérieur.

Cette politique tournée vers l'exportation a permis à la Chine de connaître une expansion sans précédent de son secteur manufacturier. En Europe, elle est considérée comme responsable, pour part, de la délocalisation industrielle vers la Chine. Le commerce mondial en apparaît d'autant plus faussé que nombre d'entreprises européennes et américaines ayant délocalisé leur production en Chine - acceptent de ne pas vendre leurs produits sur le marché chinois, afin de bénéficier de ces subventions.

Cependant, pour les consommateurs occidentaux, ces aides chinoises se sont traduites par des produits importés à bas prix. Les consommateurs chinois sont, eux, les grands perdants de cette politique: non seulement ils subissent des prix domestiques non concurrentiels, du fait du peu de concurrence sur leur marché domestique, mais ils sont taxés par leur gouvernement pour financer des subventions à l'exportation pour des biens qu'ils produisent mais ne consomment pas.

L'adhésion de la Chine à l'OMC en décembre 2001 n'a pas foncièrement modifié la donne, et la plupart des lois en faveur des entreprises purement exportatrices sont toujours en vigueur aujourd'hui. Ainsi, en 2003, deux ans seulement après l'adhésion de la Chine à l'OMC, la Communauté européenne s'interrogeait sur le fait que «dans certaines zones, seules les entreprises exportant un certain pourcentage de leur production sont autorisées à s'y localiser» et sur la compatibilité d'une telle pratique avec l'article 3 de l'accord de l'OMC, qui interdit explicitement l'utilisation des subventions subordonnées aux résultats à l'exportation.

À partir de 2006, l'Union européenne et les États-Unis ont commencé à assigner la Chine devant les instances de l'OMC, l'obligeant, notamment, à mettre fin, en janvier 2008, au traitement privilégié réservé par sa législation sur l'impôt des sociétés aux firmes multinationales purement exportatrices. Cette première concession indique une inflexion de la politique commerciale chinoise, même si les récentes plaintes auprès de l'OMC sont là pour nous rappeler que le changement prend du temps.

Dans un contexte de croissance économique mondiale atone, la Chine ne pourra pas continuer à croître à un rythme de 10 % par an sans rediriger son économie vers son marché intérieur. L'abandon des subventions aux entreprises purement exportatrices pourrait être un premier pas dans cette direction.

## À lire aussi

## **BRAV-M chez Hanouna : le préfet de police ouvre une enquête et saisit la justice**

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

---

## **La limite d'âge des réservistes dans les armées est relevée à 70 ans, annonce Sébastien Lecornu**

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

---

**Michel Onfray: «Je regarde la vague nihiliste nous arriver dessus»** 🇫🇷



